

MODELE DE QUESTIONNAIRE

(cf. article 13 du décret)

NOM DE L'ENTREPRISE

FONDS D'AIDE A LA MODERNISATION DE LA PRESSE

Questionnaire au terme de la réalisation d'un projet de modernisation

<p>Référence du dossier :</p> <p>Intitulé du projet :</p>

- Rappel de la date de la demande d'aide :
- Date de la réponse au questionnaire :
- Montant de la subvention accordée :
- Le cas échéant, montant de l'avance remboursable accordée :

Le questionnaire sera remis en double exemplaire

SOMMAIRE

Sous-dossier 1 : Présentation de l'entreprise

- 1 – Fiche de renseignements au terme de la réalisation du projet
- 2 – Autres éléments de présentation au terme de la réalisation du projet

Sous-dossier 2 : Renseignements relatifs à la réalisation du projet

- A – Notes demandées
- B – Objectifs des actions réalisées
- C – Bilan d'exécution du projet
- D – Situation de l'entreprise

Sous-dossier 1 : Présentation de l'entreprise

1 – Fiche de renseignements au terme de la réalisation du projet

2 – Autres éléments de présentation au terme de la réalisation du projet

1 – Fiche de renseignements au terme de la réalisation du projet

- Nom de l'entreprise :
- Nom et titre du dirigeant de l'entreprise (Président, Directeur général, Gérant, ...) :
- Nature de l'entreprise (entreprise de presse ou agence de presse) :
- Titre(s) concerné(s) par le projet (à remplir seulement par les entreprises de presse) :
- Numéro de commission paritaire des publications et agences de presse :
- Adresse :
- Coordonnées du représentant légal signataire de la demande (nom, prénom, adresse, téléphone, télécopie, adresse électronique), éventuellement de son remplaçant :
- Nom et coordonnées de la personne chargée actuellement du dossier et à contacter pour toute vérification éventuelle :

2 – Autres éléments de présentation au terme du projet

1 – Activité(s) exercée(s) par l'entreprise :

a – Titre(s) relevant de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale (à remplir seulement par les entreprises de presse).

a1 – Titre(s) ayant été concerné(s) par le projet réalisé :

PQN

PQR

PQD

PHR

a2 – Titre(s) non concerné(s) par le projet réalisé :

PQN

PQR

PQD

PHR

b – Autre(s) titre(s) éventuel(s) (à remplir seulement par les entreprises de presse) :

c – Autre(s) activité(s) :

2 – Dernier chiffre d'affaires annuel disponible :

- Montant :

- Le cas échéant, ventilation par activités :

.a1

.a2

.b

.c

3 – Actionnariat :

- Nombre d'actionnaires

- Actionnaire majoritaire (% des actions possédées) ; à défaut, principaux actionnaires

4 – Personnel : effectifs au cours des exercices de la période de réalisation du projet de modernisation, répartis en catégories professionnelles ; le cas échéant, dernier bilan social publié.

5 – Ensemble des aide(s) obtenue(s) au titre de la modernisation de la presse :

Date(s)	Montant(s)	Titre(s) concerné(s)
---------	------------	----------------------

Sous-dossier 2 : Renseignements relatifs à la réalisation du projet.

A – Notes demandées

B – Objectifs des actions réalisées

C – Bilan d'exécution du projet

D – Situation de l'entreprise

A – Notes demandées

- Détermination et explication par l'entreprise des écarts qu'elle a pu constater entre les intentions de sa « politique de modernisation » ou de son « projet », et la mise en œuvre qui en a été réalisée
- Comparaison entre :
 - la technologie et le matériel utilisés par l'entreprise avant et après la réalisation de son projet de modernisation ; indication de la proportion des nouveaux équipements dans l'ensemble des immobilisations utilisées par l'entreprise ;
 - l'ensemble des emplois offerts par l'entreprise avant et après la réalisation de son projet de modernisation : leur évolution en nombre mais également qualitativement au travers de la transformation des catégories professionnelles ;
 - la situation économique et financière de l'entreprise avant et après la réalisation de son projet de modernisation, telle que cette situation apparaît en évolution au travers de ses états comptables successifs.

B – Objectifs réalisés

1 – En matière de gain de productivité de l'entreprise :

Afin de comparer les performances réalisées actuellement en exploitation par l'entreprise, avec celles qu'elle réalisait avant la mise en œuvre de son projet de modernisation, ou avec celles qu'elle en attendait, il est demandé :

- le chiffre d'affaires annuel réalisé par l'entreprise au cours des exercices compris dans la période de réalisation de son projet, ainsi que la prévision faite à ce titre pour l'exercice en cours ;

- l'excédent brut d'exploitation de l'entreprise au cours de la même période, ainsi que la prévision pour l'exercice en cours ; en cas de difficulté particulière, l'excédent brut d'exploitation pourra être remplacé par le résultat d'exploitation.

2 – En matière d'amélioration et de diversification de la forme rédactionnelle des publications, ainsi qu'en matière de diffusion, par des moyens modernes, des publications auprès des nouvelles catégories de lecteurs (à remplir seulement par les entreprises de presse) :

Afin de mesurer les incidences effectives du projet sur les publications concernées, il est demandé le nombre d'exemplaires vendus au cours des exercices compris dans la période de réalisation du projet, ainsi que la prévision faite à ce titre pour l'exercice en cours.

3 – Coûts par objectif des opérations réalisées :

Il est demandé à l'entreprise de répartir les dépenses effectivement réalisées entre les trois objectifs fixés aux actions de modernisation par l'article 3 du décret du 5 février 1999 :

- ensemble des dépenses (montant et % du total) réalisées spécifiquement en vue d' « augmenter la productivité des entreprises et des agences de presse » (non compris, pour les entreprises de presse, les dépenses qui répondraient également à une des deux définitions ci-dessous) ;

- ensemble des dépenses (montant et % du total) réalisées pour « améliorer et diversifier la forme rédactionnelle des publications » ;

- ensemble des dépenses (montant et % du total) réalisées pour « assurer, par des moyens modernes, la diffusion des publications auprès des nouvelles catégories des lecteurs ».

Rappel : en application de l'article 3 du décret, ne peuvent faire l'objet de subventions et d'avances au titre d'aide à la modernisation de la presse que les actions permettant d'atteindre un ou plusieurs de ces trois objectifs.

C – Bilan d'exécution du projet

Il est demandé à l'entreprise :

- de regrouper les dépenses effectivement réalisées au titre du projet de modernisation, en fonction des rubriques comptables les plus détaillées sur lesquelles elles ont été enregistrées :
 - en immobilisations d'une part ;
 - en exploitation d'autre part ;
- de ventiler par ailleurs ces dépenses entre les différents exercices compris dans la période de réalisation du projet, en fonction des dates des paiements ;
- de préciser les différents moyens qui ont été effectivement affectés à la couverture des dépenses :
 - aides publiques
 - financement du « coût net ».
- de regrouper tous ces éléments dans un tableau synthétique d'exécution, conforme au modèle suivant :

Exercices	N	N + 1	Etc.	Total
a- Opérations réalisées				
- Immobilisations				
- Exploitation				
Total (a)				
b – Financements utilisés				
- aide à la presse				
- autres aides éventuelles				
- produits d'emprunts				
- fonds propres				
- autres ressources				
Total (b)				
c – Ecart (b-a)				0

Dans le cas où il existerait des différences significatives entre ce « Bilan d'exécution du projet » et le « Budget du projet » fourni à la DDM dans la « demande d'aide », ces différences devront être expliquées.

D – Situation de l'entreprise

Les renseignements demandés à ce titre à l'entreprise sont :

1- les états comptables, relatifs aux exercices compris dans la période de réalisation du projet de modernisation :

- comptes de résultat et bilans, accompagnés des rapports des commissaires aux comptes ;
- liasses fiscales sur imprimé CERFA.

2- les prévisions pour l'exercice en cours.

*

* *